Le courrier de la Lesse

N° 184
Juillet-Août
2025

Actions en cours/terminées

23Le0413 : réparer l'ouvrage sur le Ruisseau du Grand Etang à Hubaille

Le Contrat de Rivière Lesse, en collaboration avec la commune de Houyet, a initié et accompagné un projet **de levée d'obstacle à la circulation piscicole sur le ruisseau du Grand Étang, à Hubaille**. L'ouvrage en place présentait une chute de plus d'un mètre ainsi qu'une pente trop abrupte, rendant impossible toute remontée de poisson. De surcroît, il avait été fortement dégradé par le ruissellement et les crues, provoquant l'effondrement de la tête d'aqueduc et l'inondation du chemin de promenade le surplombant.

Face à ces enjeux écologiques et sécuritaires, l'ouvrage a été démoli avec l'aide d'un entrepreneur local et des services techniques communaux. Il a été remplacé par un long pertuis épousant la pente naturelle du ruisseau, sans chute en aval, assurant ainsi une libre circulation piscicole et un écoulement maîtrisé.

Durant le chantier, des précautions ont été prises pour préserver le milieu aquatique telles que: l'installation d'un ballot de paille en aval (en partenariat avec un agriculteur local) pour filtrer les matières en suspension, et des travaux réalisés hors période de fraie. Un bel exemple d'action locale en faveur de la continuité écologique du cours d'eau et de la sécurité des usagers !

Balsamine de l'Himalaya : nos équipes sur le terrain !

Comme chaque été, nos équipes se mobilisent activement pour lutter contre la Balsamine de l'Himalaya, une plante exotique envahissante qui prolifère rapidement le long des cours d'eau. En prenant le dessus sur la végétation indigène, elle fragilise les berges et déséquilibre les écosystèmes locaux.

Tout au long du mois de juillet, ce sont 11 chantiers de gestion qui ont été menés sur différents tronçons de rivières : Hédrée, Wamme, Masblette, Rau de Poix, Rau des Gouttes, Almache, Ry d'Ave, Pépinette, Rayimont, Valennes, et même dans la réserve naturelle de Furfooz. Au total, cela représente plus de 25 km de cours d'eau gérés en seulement 11 jours de travail.

Ces chantiers de gestion manuelle permettent de limiter la dispersion des graines en arrachant les plants avant leur floraison complète. Il s'agit d'un travail de précision, réalisé chaque année au bon moment pour maximiser l'efficacité.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur l'aide précieuse de bénévoles motivés : 13 sur la Wamme, 8 sur le Ry d'Ave et 8 autres à Furfooz. Leur contribution a été essentielle pour compléter ces interventions dans les délais impartis, et nous les remercions chaleureusement pour leur engagement !

Un second passage est déjà prévu en août sur chacun des tronçons, car un seul passage ne suffit pas à éradiquer complètement la plante. Nous appliquons une stratégie rigoureuse : en intervenant d'abord sur les zones en tête de bassin et les affluents, nous évitons que les graines ne redescendent plus loin. L'aval (comme la Lesse ou la Lomme) n'est donc pas géré pour le moment, sauf dans certains cas particuliers comme les zones protégées.

Ces chantiers illustrent notre volonté et mission d'agir de manière concrète et ciblée pour préserver la biodiversité locale, restaurer l'équilibre de la flore indigène sur les barges des cours d'eau.

Actu : Less'entiel de l'info

Astuce au jardin : utilisons les orties comme engrais naturel !

L'ortie, une plante souvent mal-aimée, regorge de surprises une fois que l'on s'y intéresse de plus près. Elle peut même être un réel avantage pour les jardiniers qui souhaitent prendre soin de leurs plants.

L'ortie est un excellent engrais. En effet, elle contient trois nutriments essentiels au bon développement des plantes : le NPK, qui comprend l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). L'azote contribue à la croissance des plantes. Le phosphore et le potassium ont quant à eux un rôle dans la production des fleurs et la fructification. L'ortie est également insectifuge, insecticide et fongicide.

Recette :

- 1Kg de plante fraiche (tige, feuilles, …) coupée en morceaux dans 10L d'eau.
- Stocker le contenant à mi-ombre et mélanger la préparation une fois par jour.
- Après 8 à 10 jours de fermentation (selon la température quand il n'y a plus de bulles), la préparation est prête !

Utilisation :

- Dilué à 5% : en pulvérisation, pour stimuler les jeunes plants et les plantes un peu fatiguées (par ex. des plantes en pot !)
- Dilué à 10% : en arrosage, pour stimuler la croissance des plantes et lutter contre la chlorose en fer (jaunissement des feuilles). Le surplus de purin aidera à la maturation du compost.
- Dilué à 20% : il sert à renforcer les jeunes plants par trempage des racines lors du repiquage.

Sources : Contrat de Rivière Vesdre & https://www.adalia.be/focus-plante-lortie

Passage à gué : quelques rappels utiles

Traverser une rivière à gué peut sembler anodin, voire amusant. Mais saviez-vous que ces zones sont encadrées par une réglementation bien précise ? Entre respect de la nature et règles à connaître, petit rappel pour éviter de troubler inutilement nos cours d'eau… et vous évitez des ennuis !

La traversée des gués peut avoir des impacts potentiellement significatifs sur la qualité biologique ou hydromorphologique des cours d'eau. En effet, une circulation intensive entraîne des sédiments dans le cours d'eau et/ou les met en suspension ce qui provoque le colmatage du cours d'eau sur une longueur variable, parfois

importante, et, dès lors, des effets néfastes sur la faune et la flore du cours d'eau. (d'autant que beaucoup d'îles sont en zone Natura 2000).

Le charroi agricole est autorisé à franchir les gués si aucune alternative crédible n'existe. L'idée étant de continuer à permettre aux agriculteurs qui ont des prairies enclavées de pouvoir continuer à accéder à celles-ci.

En ce qui concerne les quads, même s'il s'agit d'un ou de véhicules isolés, ceux-ci ne peuvent pas traverser les gués lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'activités sportives ou de loisir.

La circulation dans les cours d'eau ne peut être admise en dérogation à l'article 58bis de la loi du 12 juillet 1973 que lorsqu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à la réalisation de l'activité nécessitant cette circulation.

Sources :
https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=38DF155A43169165E0630CB6A49DBBC9
https://environnement.wallonie.be/files/eDocs%20Environnement/legis/consnat/cons083.htm

Info phyto : réduction de la dérive dès le 1e janvier 2026

Le SPF a récemment communiqué une évolution importante en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. À partir du 1er janvier 2026, il sera obligatoire d'atteindre un **pourcentage minimum de réduction de la dérive de 75 %** lors de l'application de produits phyto, **partout en Belgique.** Cette obligation est inscrite dans l'arrêté royal du 3 juin 2025, qui modifie celui du 19 mars 2013.

Concrètement, cela signifie que seules les buses et pulvérisateurs reconnus comme moyens anti-dérive pourront être utilisés pour réaliser des traitements phytosanitaires. Cette obligation ne s'applique pas aux traitements réalisés en serres ni post-récolte.

Cette nouvelle exigence sera vérifiée lors du contrôle technique des pulvérisateurs, qui entamera un nouveau cycle dès 2026. C'est donc le moment pour les utilisateurs de matériel de pulvérisation de s'assurer que leurs équipements seront conformes à ces futures normes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :
https://www.protecteau.be/fr/materiel-et-moyens-anti-derive-reconnus-en-belgique
https://www.protecteau.be/fr/documents?cat=6
https://www.protecteau.be/sites/default/files/2025-07/2507Dossier%20ReductionDeriveVF_1.pdf

Sources : Protect'eau

Sur la Lesse, nos River Stewards jettent l'ancre pour l'été

Cette année encore, nos étudiants River Stewards sont actifs le long de la Lesse entre Houyet et Anseremme afin de vous donner toutes **les informations utiles pour passer un agréable moment sur l'eau tout en respectant l'environnement.** En plus de cette mission, ils veillent également à la propreté de l'environnement, renseignent les touristes et gèrent les espèces exotiques envahissantes comme la balsamine de l'Himalaya, lorsqu'ils en ont l'occasion. Un rôle plus qu'important donc, puisqu'en cette période estivale où l'affluence de personnes peut être assez conséquente, la sensibilisation reste notre meilleure alliée ! Merci à Maxence, Baptiste et Maximilien pour le travail effectué pendant le mois de juillet, et bienvenue à la relève d'août : Alice & Antoine !

River Clean-up : des actions supplémentaires bien utiles

River Cleanup est une organisation de réseau international dont la mission est de nettoyer les rivières en responsabilisant les citoyens, en prévenant la pollution et en accélérant le changement. Vous les avez déjà probablement aperçu ou participé à leurs opérations de nettoyages le long de nos rivières locales.

Leurs actions s'inscrivent dans une dynamique complémentaire à la nôtre : en unissant les forces et les approches, nous contribuons ensemble à des rivières plus propres et mieux protégées. Chaque coup de main compte, et c'est grâce à cette mobilisation collective que les choses avancent vraiment.

Les inondations de juillet 2021 ont laissé derrière elles de nombreux impacts visibles et durables, notamment une **grande quantité de déchets emportés par les eaux** et déposés dans les lits et sur les berges de plusieurs cours d'eau. C'est dans ce contexte que l'ASBL **River Cleanup**, en collaboration avec la commune de Rochefort, a lancé une campagne de nettoyage en profondeur de la Lomme.

Si des actions avaient déjà été menées dans l'urgence juste après les inondations, un repérage ultérieur a mis en évidence la **présence persistante de déchets dans des zones plus difficiles d'accès**. Deux tronçons ont alors été ciblés par River Cleanup : l'un à Jemelle (de la confluence avec la Wamme jusqu'à l'entrée de Rochefort), l'autre entre le centre de Rochefort et Eprave, à la confluence avec la Lesse.

Les opérations se sont déroulées entre février 2023 et juin 2025. En tout, cela représente : **55 journées de nettoyage, 263 volontaires mobilisés, 22 kilomètres de rives traités et environ 22 tonnes de déchets évacués.**

L'essentiel des déchets liés aux inondations a pu être retiré, bien que certains objets trop volumineux nécessitent encore des interventions mécaniques. Les enlèvements sont systématiquement coordonnés avec la commune de Rochefort.

BiEAUlogique : un accompagnement gratuit pour les agriculteurs

L'agriculture joue un rôle central dans la préservation de la qualité de l'eau. Pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans cette transition, le projet **BiEauLogique** propose un accompagnement gratuit à celles et ceux qui souhaitent mettre en place des pratiques favorables à la qualité des eaux de surface et souterraines.

Porté par l'UNAB (Union Nationale des Agrobiologistes belges), reconnue par la Wallonie et financé par le SPW Environnement, le projet cible en priorité les exploitations situées en zones de captage sensibles.

Concrètement, **BiEauLogique** combine sensibilisation et accompagnement technico-économique, avec des outils adaptés à chaque ferme : visites de terrain, rencontres collectives, conseils individualisés, et mise en réseau des acteurs locaux.

L'objectif est double : améliorer la qualité de l'eau en amont, tout en renforçant la résilience des exploitations agricoles, notamment à travers les pratiques de l'agriculture biologique, reconnue pour ses effets positifs sur les sols, la biodiversité et l'eau.

Rencontres sauvages : les éphémères

Les éphémères (ordre des *Ephemeroptera*) sont des **insectes emblématiques des milieux aquatiques sains.** En Belgique, on dénombre environ 60 espèces différentes.

La majeure partie de leur existence se déroule sous l'eau, au stade larvaire. Cette phase dure de quelques mois à trois ans. Les larves, ou nymphes, sont dotées de branchies adaptées à la respiration aquatique et se nourrissent principalement d'algues et de débris organiques, jouant ainsi un rôle d'éboueurs naturels.

Une fois arrivées à maturité, les larves subissent une émergence spectaculaire donnant naissance à un adulte ailé. La vie adulte est extrêmement brève, ne durant que de quelques heures à quelques jours. Dépourvues de pièces buccales fonctionnelles, les éphémères adultes ne se nourrissent pas ; leur unique mission est la reproduction.

La présence et la diversité des éphémères sont des indicateurs écologiques de la qualité de l'eau. Ces insectes sont en effet très sensibles à la pollution, notamment organique. Leurs présences indiquent que l'eau de la rivière est propre, bien oxygénée et peu perturbée.

Les éphémères sont également un maillon essentiel de la chaîne alimentaire ; leurs larves servent de nourriture à de nombreux invertébrés aquatiques et aux poissons de petite taille. Les adultes deviennent une source de protéines indispensable pour les poissons (comme les truites), les oiseaux insectivores et les chauves-souris, soulignant leur contribution vitale à l'équilibre des écosystèmes.

A vos agendas !

▪ DI. 10 AOÛT : FÊTE DES JARDINS ROMAINS

Les **magnifiques jardins et potager d'inspiration antique de Malagne seront mis à l'honneur** à l'occasion de la traditionnelle Fête des jardins. Au programme : visites des jardins et du potager, dégustation de produits divers, récolte de l'épeautre avec la reconstitution d'une moissonneuse gallo-romaine, etc. Merry et Caroline, du Contrat de Rivière Lesse seront également présentes pour vous proposer des activités autour de l'eau et du jardin.

Lieu : Malagne – Archéoparc de Rochefort | Rue du Coirbois, 85 – 5580 Rochefort - **Horaire** : de 10h à 18h | **Prix : 11,5 euros/adulte – 9 euros/enfant – 10,5euros/senior – Gratuit pour les Rochefortois** | **Infos** : https://fb.me/e/8FpRap1M9

▪ JE. 7 AOÛT : WEBINAIRE EAUX PLUVIALES ET URBANISATION : PRÉVENIR PLUTÔT QUE SUBIR !

Ce webinaire sera l'occasion de rappeler les obligations réglementaires, les principes à respecter et les outils disponibles en Province de Luxembourg. Un focus sera fait sur l'intégration de ces obligations dans les projets d'urbanisation.

Frédéric Adam présentera un cas d'étude inspirant : la gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un lotissement. **Objectif** ? Limiter l'impact sur l'aval et sur les habitations existantes, en s'inspirant du modèle de la ville éponge.

Organisé par Idelux | **Horaire** : 12h30-13h30 | **Inscriptions** : https://link.webropolsurveys.com/Participation/Public/ac0923ac-194f-4936-a9ea-0c93e9973e1c?displayId=Bel3416310

▪ SA. 6 SEPT : JOURNEE D'INFORMATION RELATIVE AU PROJET DE LA ZONE D'IMMERSION TEMPORAIRE A MASBOURG

La Commune de Nassogne, en collaboration avec la Province de Luxembourg, Idélux Eau et le Contrat de Rivière Lesse, a le plaisir de vous inviter à une après-midi d'information consacrée au projet de Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) à Masbourg. **Au programme : présentations des projets, stands informatifs et visite sur le terrain.**

Organisé par la Commune de Nassogne | **Horaire** : 12h30-17h | **Lieu** : salle Les Grands Prés à Masbourg | **Gratuit** | **Programme et infos** : https://www.nassogne.be/fr/agenda/journee-dinformation-relative-au-projet-de-zone-dimmersion-temporaire-a-masbourg?u=820735f2ffea4dfc81747653038e0f2a

▪ ME. 10 SEPT : JARDIN EN FÊTE!

D'un terrain en friche en 2022 au jardin partagé en 2025, l'Office du Tourisme de Wellin vous invite à venir découvrir le site du « Jardin collectif » lors de la "fête du jardin" (diverses animations) ! Le Contrat de Rivière Lesse vous proposera une activité « Apprendre à faire vos propres produits écologiques pour lutter naturellement contre les indésirables du jardin » (gratuit) !

Lieu : Jardin partagé – Quartier du 150e | **Horaire** : à partir de 13h30 | **Infos** : 084/41.33.59 ou tourisme@wellin.be ou sur la page Facebook de l'Office du Tourisme Wellin.

▪ JE 11. SEPT : JOURNEE DE TERRAIN – CAP SUR DES AMENAGEMENTS EXEMPLAIRES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Venez découvrir des aménagements des eaux pluviales pour vous inspirer dans vos futurs projets !

Organisé par Idelux | **Public** : Architectes, urbanistes, bureaux d'études et paysagistes | **Lieu** : Marche-en-Famenne | **Horaire** : 9h00-13h00 | **Inscriptions** : https://link.webropolsurveys.com/Participation/Public/005fac1b-f37a-46a7-b640-8a2484881963?displayId=Bel3416737

Contrat de Rivière Lesse ASBL
Rue de Préhyr 12F
à 5580 Rochefort
084 / 22 26 65

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

N° d'entreprise : 0894.160.351
N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481
RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, la Province de Luxembourg, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

Se désabonner | Gérer votre abonnement